

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL DU 13 MARS 2006

Délibération n°2006-08

Date de convocation: 6 mars 2006
Nombre de délégués en exercice : 34
Titulaires : 13
Suppléants : 11
Absents non remplacés : 10
Votants : 24

L'an deux mil six, le treize mars à dix sept heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à Monteux, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Alain MILON.

ETAIENT PRESENTS :

TITULAIRES

C. BOUILLOT - J. BUIS - L. MAIGRE
L. BISCARRAT - A. MILON
L. STANZIONE - P. VACCHIANI - C. GROS - P. MARGAILLAN - G. CHAMPEL
G. VERNET - H. FORIEL DESTEZET
C. DEPOISIER

SUPPLEANTS

JP. BRUN - C. BERARD - J. CASALIS - J. PLATTO - A. LAUGIER - M. BERTLOT -
G. BANACHE
F. BLANCO - R. ROUX
B. LEMOSSE
R. NIETO

ABSENT(S) NON REMPLACÉ(S) :

A. MANSOUR - P. MELY - G. BEL - Y. DUPONT - M. JOUBERT
A. TORT - JP. BOISSON - M. FOURMENT
G. MOUREAU
C. STACHETTI

Secrétaire de séance : Christian GROS



OBJET : Vote du compte de gestion 2005

Rapporteur : M. Alain MILON

Le Rapporteur expose :

Notre Comité est appelé à statuer sur le compte de gestion établi par le comptable à la clôture de l'exercice 2005.

Ce document retrace comme le compte de l'ordonnateur les résultats du budget principal.

Le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2005, celui de tous les titres de recettes émis, et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Il convient que le Comité Syndical approuve le compte de gestion 2005 établi par le Comptable du trésor.

Le Comité est invité à délibérer pour déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2005 par le comptable, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2005 (y compris la journée complémentaire), visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation de sa part.

L'Assemblée est invitée à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil Syndical après avoir entendu le rapporteur :

- **APPROUVE** à l'unanimité le compte de gestion qui est soumis et qui a été dressé pour l'exercice 2005 par le Trésorier, Madame MONTI, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2005 (y compris la journée complémentaire),
- **ADMET** les opérations de la gestion 2005 pour les sommes fixées par ledit compte.

Vote du Conseil : POUR : 24
 CONTRE : /
 ABSENTION : /

La délibération est adoptée à l'unanimité

Le Président du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon certifie le caractère exécutoire de la présente décision.

Acte publié le : 12/04/06

Pour extrait conforme
Le Président

Alain Milon

